

FACTURE N° : [REDACTED]

Etablie le : [REDACTED]

Contrat d'achat photovoltaïque

Période annuelle de facturation

du [REDACTED]

au [REDACTED]

Coordonnées du Producteur :[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
N° TVA intracommunautaire [REDACTED]**Coordonnées de l'acheteur :****S I E L**1 Chemin du Fourperet
25160 Labergement Ste Marie
E-mail : siel-fourperet@orange.fr**Adresse du site de Production :**[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

TVA intracommunautaire SIEL : FR61252503206

Compteur de production (Obligation d'une validation par le SIEL)

Date nouveau relevé du : [REDACTED]

Valeur du nouvel index (P1) : [REDACTED]

Date ancien relevé du : [REDACTED]

Valeur de l'ancien index (P2) : [REDACTED]

Production brute (différence des index) (P1-P2) :

0

Compteur de non-consommation ou contrôle (Obligation d'une validation par le SIEL) uniquement pour la vente en totalité

Date nouveau relevé du : [REDACTED]

Valeur du nouvel index (A1) : [REDACTED]

Date ancien relevé du : [REDACTED]

Valeur de l'ancien index (A2) : [REDACTED]

Non-consommation (différence des index) (A1-A2) :

0

Production nette en kWh : (Production - Non consommation)

0

Plafond annuel de l'énergie payée (donné à l'article 3 des conditions particulières du contrat en kWh) :**Rémunération de la production d'énergie****Production en kWh jusqu'au plafond :**

[REDACTED] kWh

au tarif de [REDACTED]

€/kWh soit

0.00 €

Production en kWh au-delà du plafond :

[REDACTED] kWh

au tarif de [REDACTED]

€/kWh soit

0.00 €

Montants soumis au régime de l'auto liquidation, TVA dure par le preneur assujéti ;
auto liquidation en application de l'article 283-2 quinquies du CGI**Prime à l'intégration paysagère****Montant de la prime à l'intégration paysagère ("Ptuille")** présentée uniquement lors de la première échéance de facturation du Contrat

"hors champs d'application de la TVA"

Montant total

- €

Règlement par virement bancaire (joindre un RIB) sous 30 jours.

Signature :